

**Objet : Convention de mise à disposition de la Ferme de Rai auprès de l'association Super Biche pour l'organisation du 10<sup>ème</sup> Biches Festival**

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10

Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclue sans effet financier pour la CdC,

Considérant la demande de l'association Super Biche de disposer, du 06 au 22 juin 2025, de la ferme de Rai et de la maison de l'étang La Croix Lamirault pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du « Biches Festival » qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2025,

Considérant qu'il convient, pour les parties à cette convention, de formaliser les conditions de cette mise à disposition,

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : de valider les termes de la convention de mise à disposition de la Ferme de Rai et de la maison de l'étang La Croix Lamirault auprès de l'association Super Biche pour l'organisation du 10<sup>ème</sup> « Biches Festival » qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2025.

Article 2 : de signer ladite convention, ci-annexée.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

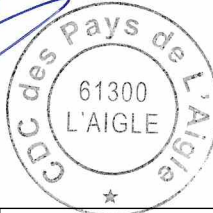
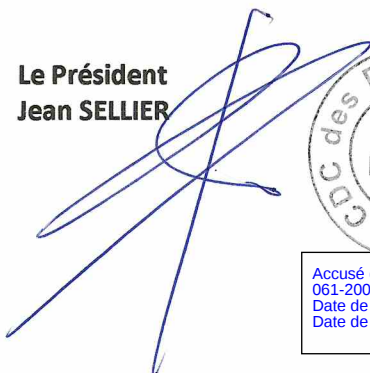
Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

**FAIT À L'AIGLE, LE 20 MARS 2025**

Acte reçu en préfecture le **22 AVR. 2025**  
Publié en ligne le **22 AVR. 2025**  
Certifié exécutoire

**Le Président  
Jean SELLIER**



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250320-2025-03-20-052-AU  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025